



Dtag Protec Mono

Définition:

Dtag Protec Mono BIO-ROX® permet de protéger toutes les surfaces des graffiti (feutres ou peintures), il est aussi anti affiche et protège les supports contre les déjections liquides humaines et animales. Il est facile d'application et prêt à l'emploi.

Composition:

Base de cires végétales modifiées.

Avantages :

- Empêche la pénétration des graffiti peints ou vaporisés.
- Résiste à l'abrasion mécanique, ne s'écaille pas.
- Permet un nettoyage complet, facile et rapide à la machine haute pression d'eau chaude 90°C.
- Ce traitement est sacrificiel et donc doit être renouvelé après nettoyage du graffiti.
- Protège des intempéries et de la pollution.

Caractéristiques

Incolore – Transparent – Velouté – Microporeux, laisse respirer le support – Biodégradable – Extérieur – Rendement, supports classiques : 10 à 20 m² /L, supports absorbant : 4 à 10 m² /L – Séchage : 2 H, définitif de 24 à 48 H – Densité : 1L = 1 Kg – Extrait sec : 10 % - Nettoyage des outils à l'eau claire.

Conseils d'application:

Les supports devront être, propres et préparés conformément au DTU 59-1.
L'application sur support humide est possible mais non ruisselant, cette solution régularise d'ailleurs l'absorption du produit.
Bien agiter avant l'application. S'applique en 2 couches croisées, attendre 2 H entre les couches.
S'applique à la brosse, au rouleau, au pistolet ou au pulvérisateur. Sans dilution le produit est prêt à l'emploi, sauf sur support grossier, dilution à 6 % d'eau et application au pistolet en couche mince.
Nettoyage des graffiti à l'extérieur, au nettoyeur à haute pression (30 à 100 bars) et à eau chaude (90°C).
Nettoyage des graffiti à l'intérieur, application de **Dtag 500** BIO-ROX® et nettoyage des souillures à l'aide d'une éponge humide.
Dans tous les cas réappliquer ensuite sur la surface dégarnie une nouvelle couche de protection.

Destination :

S'applique sur façades, mobilier urbain, bardages, les crépis ciment, pierre, brique, peinture, fer peint, bois , aluminium. Sur fond de couleur foncée, il peut apparaître des filaments blanchâtres.

Précaution d'usage :

Craint le gel. Ne pas appliquer en dessous de 10°C ou par temps de pluie. Durée de conservation de 12 mois en emballage d'origine non ouvert, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

Conditionnement:

5 L – 20 L.



C.O.V
Conforme à la directive 2004/42/CE
Catégorie A/i : 140 g/L (2010)
Ce produit contient maximum < 5 g/L

La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité, en fonction des conditions d'utilisation conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Les conseils donnés, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien, n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et l'état des fonds du chantier à mettre en peinture. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Les présentes informations ont été rédigées en toute bonne foi et avec le plus grand soin. La SARL PRODIROX-France ne peut être nullement tenue responsable de quelque erreur éventuelle que ce soit.

PRODIROX-FRANCE SARL au capital de 160.000 € - R.C.S Toulouse 399 787 274 – SIRET 399 787 274 00014

N° TVA : FR 96 399 787 274 – APE 467 - B.P n°1 – 31600 LHERM – Banque Courtois 31600 MURET

Tél.: 00 33 (0) 561 561 666 – e-mail : prodirox@prodirox.com – Site Internet : www.prodirox.com